

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-768

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015	Délibération
	Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature	N° 2015-768

Protection contre les inondations fluviomaritimes - Subvention d'investissement au Syndicat mixte du bassin versant Artigue-Maquelaine (SMBVAM) - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2007/0130 du 23 février 2007 relative à la participation financière à la mise en place des structures pérennes de lutte contre le risque inondation sur le territoire métropolitain prévoit la participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 35 % du financement des études et des travaux des syndicats ayant compétence dans les limites métropolitaines.

Demande de subvention du SMBVAM

Le Syndicat mixte du bassin versant Artigue-Maquelaine (SMBVAM), créé le 4 juin 1969, s'est vu confirmer en janvier 2002, par M. le Sous-préfet, sa compétence dans la gestion des ouvrages dans le cadre de la protection contre le risque inondation fluviomaritime sur les communes de Cantenac, Ludon, Macau, Margaux et Parempuyre.

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2010, les digues de Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Cantenac, Margaux et Despartins (Nord et Sud), dont le SMBVAM est gestionnaire, ont été déclarées de classe B.

Ce syndicat peut bénéficier d'une aide exclusivement sur les communes de la Métropole (Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc), sous la forme de subventions d'équipement pour études et travaux, tant en investissement qu'en entretien, à hauteur de 35 % hors taxes. Les frais de fonctionnement sont à la charge des seuls adhérents.

La participation financière de Bordeaux Métropole s'effectue sur la présentation d'un plan programme pour les travaux d'ouvrages effectués seulement sur la ou les communes situées sur le territoire métropolitain et d'un paiement sur présentation de factures.

Le SMBVAM sollicite donc Bordeaux Métropole pour l'attribution d'une subvention concernant des travaux de lutte contre le risque inondation sur les communes de Parempuyre et de Saint-Aubin-du-Medoc.

Le SMBVAM s'est engagé dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique, opération déclarée d'intérêt général (DIG). Entre 2006 et 2010, des travaux d'entretien et de restauration ont été réalisés dans le cadre de la DIG : réfection de digues, restauration douces des berges et du lit, travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires...

Aujourd'hui, afin de restaurer le réseau hydrographique dont il a la charge, le syndicat met en œuvre des travaux de réfection de digues, d'ouvrages hydrauliques, de protection de berges, de restauration de la végétation et de mise en sécurité des portes à flots du canal du Despartins.

Il faut noter que les dispositions de l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales doteront Bordeaux Métropole, au plus tard le 1^{er} janvier 2018, d'une compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », et conduiront, conformément aux dispositions de l'article L5217-7 du même code, les communes de Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc à se retirer du SMBVAM.

Les interventions du syndicat sur le territoire de ces deux communes pourraient être néanmoins maintenues, pour préserver une cohérence de bassin versant, par la signature de conventions avec Bordeaux Métropole.

Mise en sécurité des portes à flots du canal du Despartins (limite Ludon Médoc/Parempuyre)

Le syndicat a en gestion les pelles et les portes à flots situées en aval du canal du Despartins, au niveau de l'ouvrage de traversée de la route départementale 209. Le radier sur lequel repose les portes à flots s'est légèrement affaissé. Il bloque ainsi en position fermée l'une des portes, réduisant de fait le débit de la sortie de la jalle à marée basse et ne permet plus l'auto-curage de l'Estey. De plus, de nombreux arbres et branchages sont fréquemment bloqués dans les portes à flots et l'enlèvement de ces embâcles par le technicien est risqué et dangereux pour sa sécurité. C'est pourquoi le SMBVAM a réalisé des travaux urgents d'aménagement de l'ouvrage afin de sécuriser les interventions du technicien et pérenniser le bon état de cet ouvrage hydraulique.

L'ensemble des travaux a coûté 210 425,71 € H.T. Le SMBVAM sollicite une subvention métropolitaine de 36 824,50 € (35 % de la moitié des dépenses, l'ouvrage étant situé à la limite communale entre Ludon-Médoc et Parempuyre).

Plan de financement de l'opération « Mise en sécurité des portes à flots du canal du Despartins »				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	%	Montant (€)
Travaux H.T	193 737,70 €	Bordeaux Métropole	35% de la moitié des dépenses	36 824,50 €
		Département de la Gironde	20% sur le plafond du montant éligible de 150 000 €	30 000,00 €
		SMBVAM	68,24%	143 601,21 €
Maîtrise d'œuvre Divers et imprévus	16 688,01 €			
Total H.T	210 425,71 €	Total	100,00%	210 425,71 €
TVA(20%)	42 085,14 €	TVA(20%)		42 085,14 €
Total T.T.C	252 510,85 €	Total T.T.C		252 510,85 €

Réfection de digue et protection de berges – Estey du Despartins – lieu-dit « Le Clerc de Ségur » - Parempuyre

La digue de protection contre les inondations située au lieu-dit « le Clerc de Ségur », aval des portes à flots, sur la commune de Parempuyre a subi de fortes dégradations lors des crues hivernales. Suite à ces crues, la digue en amont a subi un phénomène d'érosion et un affaissement dû à une déstabilisation du pied de berge en rive droite du canal du Despartins. C'est pourquoi, il est nécessaire de protéger les berges et de renforcer les digues en terre bordant le canal du Despartins.

Ces travaux ont coûté à 59 703, 70 € H.T. Le SMBVAM sollicite une subvention métropolitaine de 20 896,30 € (35%).

Plan de financement de l'opération « Réfection de digues et protection des berges – Estey du Despartins – lieu-dit “Le Clerc de Ségur” - Parempuyre »				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	%	Montant (€)
Protection des berges et réfection de digue	43 200,00 €	Bordeaux Métropole	35,00%	20 896,30 €
Maîtrise d'œuvre Divers et imprévus		Région Aquitaine	20,00%	11 940,74 €
Études complémentaires	6 603,70 €	SMBVAM	45,00%	26 866,66 €
Total H.T	59 703,70 €	Total	100,00%	59 703,70 €
TVA (20%)	11 940,74 €	TVA (20%)		11 940,74 €
Total T.T.C	71 644,44 €	Total T.T.C		71 644,43 €

Réfection de l'ouvrage du Flamand- Parempuyre

Toutes les parties métalliques de l'ouvrage (porte à flots, pelles...) souffrent de corrosion et les garde-corps sont descellés. Une fissure transversale s'est agrandie à cause des infiltrations d'eau qui ont eu lieu lors des intempéries de fin janvier/début février 2014 entraînant, depuis, lors de la marée haute, une entrée d'eau par la fissure. C'est pourquoi, cet ouvrage nécessite des travaux afin de le stabiliser et de le rendre étanche. De plus, des études complémentaires et préalables sont nécessaires afin de connaître l'épaisseur de la dalle de béton ainsi que le bâti de l'ouvrage lui-même.

Ces travaux et études sont estimés à 45 000 € H.T. Le SMBVAM sollicite une subvention métropolitaine de 15 750 € (35%).

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération « Ouvrage du Flamand »				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	%	Montant (€)
Travaux de protection de l'ouvrage	36 800,00 €	Bordeaux Métropole	35,00%	15 750,00 €
Maîtrise d'œuvre Divers et imprévus		Département de la Gironde	35,00%	15 750,00 €
Total H.T	45 000,00 €	Total	100,00%	45 000,00 €
TVA (20%)	9 000,00 €	TVA (20%)		9 000,00 €
Total T.T.C	54 000,00 €	Total T.T.C		54 000,00 €

Restauration de la végétation des cours d'eau de Courmatau et du Mautemps (Le Pian Medoc/Saint-Aubin-de-Médoc)

Les ruisseaux du Courmatau et du Mautemps, de faible largeur s'écoulent majoritairement en milieu forestier et il est très encombré d'embâcles et de branches basses.

Les travaux de restauration du boisement des berges, d'enlèvement d'embâcles et de végétation obstruant les cours d'eau sont nécessaires à leur bon écoulement et à la restauration du patrimoine naturel (ripisylve). Ces travaux sont estimés à 44 936,10 € H.T. Le SMBVAM sollicite une subvention métropolitaine de 8 987,22 € (20%).

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération « Restauration de la végétation cours d'eau Courmatau et Mautemps »				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	%	Montant (€)
Restauration de la végétation	40 355,00 €	Bordeaux Métropole	20 %	8 987,22 €
Maîtrise d'œuvre Divers et imprévus	4 581,10 €	Département de la Gironde	20% (sans maîtrise d'œuvre)	8 116,92 €
		Agence de l'eau	40% (sans maîtrise d'œuvre)	16 233,84 €
		SMBVAM	25,81%	11 598,12 €
Total H.T	44 936,10 €	Total H.T		44 936,10 €
TVA (20%)	8 987,22 €	TVA (20%)		8 987,22 €
Total T.T.C	53 923,32 €	Total T.T.C		53 923,32 €

Pour l'ensemble de ces interventions, le SMBVAM a établi un budget prévisionnel de 360 065,50 € HT, et sollicite une participation métropolitaine de 82 458,01 € (22,90%).

Budget prévisionnel hors taxes et plan de financement du programme

Dépenses	Montant (€)	Financeurs	%	Montant (€)
Mise en sécurité des portes à flots du Canal Despartins	210 425,71 €	Bordeaux Métropole	22,90%	82 458,01 €
		Région Aquitaine	3,32%	11 940,74 €
Réfection de digues et protection des berges – Estey du Despartins – lieu-dit "Le Clerc de Ségar" - Parempuyre »	59 703,70 €	Département de la Gironde	14,96%	53 866,92 €
Ouvrage du Flamand	45 000,00 €	Agence de l'eau	4,51%	16 233,84 €
Restauration de la végétation	44 936,10 €	SMBVAM	54,31%	195 565,99 €
Total H.T	360 065,51 €	Total	100,00%	360 065,50 €
TVA (20%)	72 013,10 €	TVA (20%)		72 013,10 €
Total T.T.C	432 078,61 €	Total T.T.C		432 078,60 €

Ce programme correspond aux travaux courants du syndicat et non aux travaux futurs qui seront réalisés dans le cadre de dossier globaux de type PSR (Plan submersion rapide) ou PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2007/0130 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 23 février 2007 ;

VU la délibération du Comité syndical du SIBVAM du 5 mars 2013 ;

VU la délibération du Comité syndical du SIBVAM du 11 avril 2013 ;

VU la délibération du Comité syndical du SIBVAM du 30 juin 2014 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le programme de travaux et études du SMBVAM contribuent aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière de protection contre les inondations fluviomaritimes et aux conditions d'octroi des subventions de la délibération n°2007/0130

DECIDE

Article 1 : d'accorder au Syndicat mixte du bassin versant Artigue-Maquelle une subvention d'investissement d'un montant de 82 458, 01 € soit 22,9% du coût prévisionnel hors taxe du programme de travaux exposé ci-dessus, estimé à 360 065,50 € hors taxes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec le Syndicat mixte du bassin versant Artigue-Maquelle la convention ci-annexée, portant modalités d'attribution et de versement de la subvention d'investissement métropolitaine.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2015 en section d'investissement, chapitre 204, article 2041582, fonction 831.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 18 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Kévin SUBRENAT